

N°667

du 24
DECEMBRE
2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.5 MULTISPORTS/

**Comité national
Olympique
togolais a fêté
ses cinquante
ans dans la
sobriété**

P.3 Satisfait de la maîtrise du déficit budgétaire du Togo, le FMI préconise de:

**Réduire progressivement les subventions sur les carburants
et de freiner la croissance des salaires dans le public**

** Il est noté qu'il sera nécessaire d'améliorer le financement et la gestion des projets pour favoriser une augmentation de l'investissement public*

P.7 8e édition du Concours
message de Noël

**Les enfants
à l'honneur**



Werner Ch. Keller, Représentant du FMI au Togo

P.7 Législatives 2013

**Unir exprime sa
reconnaissance à la
jeunesse estudiantine**

P.3 Rapport du HCDH sur les droits et libertés dans
l'administration de la justice au Togo

**Les réalisations concrètes cohabitent
avec des dysfonctionnements du
système judiciaire**

P.4 Mobilisation des ressources internes

**La SNPT, les loteries et la
CEET fortement mises à
contribution en 2014**



paie pour moi de moov
Quand j'appelle mon chéri,
c'est lui qui paie.

je tape : ***112*** numéro de l'abonné#



groupe etisalat

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)



PA-LUNION

www.pa-lunion.com

.COM

Rapport du HCDH sur les droits et libertés dans l'administration de la justice au Togo

Les réalisations concrètes cohabitent avec des dysfonctionnements du système judiciaire

Late Pater

En dépit de diverses avancées et des réformes engagées par les autorités, il est nécessaire de renforcer le respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice au Togo et d'améliorer son fonctionnement, indique un rapport publié le 20 décembre 2013 par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). Ce rapport se fonde sur les activités menées par le Haut-Commissariat au Togo, notamment les visites régulières de lieux de détention, le suivi de dossiers judiciaires et des formations dispensées aux professionnels de la justice. Il évalue le respect et la mise en œuvre des droits de l'homme dans l'administration de la justice, analyse les causes des principaux dysfonctionnements du système judiciaire au Togo et formule des recommandations. Malgré le large programme de modernisation de la justice lancé par le Gouvernement togolais en 2005 et qui a abouti à quelques réalisations concrètes, le rapport soulève divers problèmes liés au fonctionnement du système judiciaire. Il met notamment en lumière le non-respect, dans certains cas, des principes de séparation des fonctions de poursuite, d'instruction et de jugement, et les entorses au droit de faire appel d'un jugement devant une juridiction supérieure. Le rapport relève par ailleurs des interférences de nature à nuire à l'indépendance de la magistrature. Il met également en évidence le recours quasi systématique au mandat de dépôt, les délais trop longs de garde à vue et de détention, et l'absence de Barreau auprès de la Cour d'Appel de Kara, ce qui limite l'accès à un avocat à l'intérieur du pays.

S'intéressant aux principales causes des dysfonctionnements de l'appareil judiciaire, le rapport souligne l'insuffisance et l'inadaptation des infrastructures et des moyens logistiques, ainsi que les cas de corruption, notamment dans le cadre de l'obtention de copies de décisions de justice. Il met aussi en exergue le phénomène grandissant des «démarcheurs de justice», des intermédiaires sans statut légal qui se multiplient dans les palais de justice et servent d'interface entre certains magistrats et des justiciables, favorisant ainsi les pratiques de corruption.

Par une observation attentive, il est possible de lier les difficultés aux insuffisances relatives à l'organisation et au fonctionnement défectueux de l'appareil judiciaire. Les dysfonctionnements sont certes structurels, mais aussi le fait des acteurs qui l'animent, à savoir le personnel judiciaire (magistrats et collaborateurs de justice) et les auxiliaires de justice (avocats, huissiers). Les obstacles sont aussi liés aux réalités socio-économiques et politiques du pays. La lenteur judiciaire est un problème crucial qui affecte toutes les juridictions togolaises



Ige Olatokunbo, Représentante résidente du HCDH-Togo

(tribunaux de première instance, cours d'appel, Cour suprême). Ce problème est dénoncé dans presque tous les systèmes judiciaires. Mais au Togo viennent s'y greffer les difficultés socio-économiques entraînant le manque de moyens matériels et de personnel pour permettre le fonctionnement normal et régulier de l'appareil judiciaire. On en arrive à des décisions non rendues dans des délais raisonnables et des actes de procédure non accomplis dans les délais légaux. Quand les procès durent, aussi bien sur le plan pénal que sur le plan civil, des dossiers finissent par se perdre ou l'issue des procès n'est jamais connue. La résistance du fait de certaines juridictions à exécuter des décisions des instances supérieures a également un impact sur la célérité de la procédure judiciaire en cours.

La lenteur judiciaire peut être aussi le fait d'autres acteurs. Elle trouve ses origines dans les difficultés et obstructions à la procédure que rencontrent les magistrats lorsque des éléments des Forces armées togolaises (FAT) sont impliqués dans la commission d'une infraction. La hiérarchie militaire retient l'intéressé pour des sanctions disciplinaires avant de le mettre à la disposition de la justice. Les recherches effectuées dans le cadre du présent rapport n'ont pu établir la base légale d'une telle pratique. Les magistrats confrontés à ces difficultés s'adressent à la chancellerie par voie hiérarchique avec un rapport en bonne et due forme. Les démarches que la chancellerie engage auprès des FAT ne connaissent pas de suite et les dossiers restent sans issue. De plus, la possibilité pour la hiérarchie militaire de radier ou priver de solde des éléments présumés auteurs d'infractions, en dehors de toute décision de justice, entrave le droit à la présomption d'innocence de ceux-ci. Et lorsque la hiérarchie militaire tarde à mettre ses éléments à la disposition de la justice, ceci fait perdurer une situation dans laquelle le principe de la présomption d'innocence des présumés auteurs est déjà entravée.

Les magistrats déplorent régulièrement le peu d'empressement et la faible collaboration du corps médical lorsqu'il est question d'établir, par exemple, un certificat médical en cas

de viol. Dans beaucoup de cas, le document, une fois établi, n'est pas délivré pour non-paiement des frais de prestation. Au pire des cas, l'on évoque l'absence du chef de service pour apposer sa signature. Pendant tout ce temps, la procédure est en suspension.

À l'exception de Lomé, l'absence du juge de la mise en état des affaires fait que toutes les audiences des différentes juridictions constituent à la fois des audiences de la mise en état et de plaidoiries, occasionnant ainsi des renvois successifs des causes et parties. Dès lors, les magistrats se retrouvent avec un nombre impressionnant de dossiers à leurs audiences, qui se résument souvent à des audiences de renvois à des dates très éloignées, repoussant l'aboutissement des instances. Ce qui prive le justiciable de son droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. Au Togo, on a aussi des situations de détention abusive et des détentions hors délai légal à tous les niveaux de la procédure, motif pris de l'absence du juge des libertés et de la détention. On y ajoute l'absence du juge de l'application des peines dans l'organisation judiciaire nationale. Ceci limite l'individualisation des peines et, à terme, contribue à la surpopulation carcérale. D'où la nécessité d'évoluer vers un suivi des condamnés admis au bénéfice de la libération conditionnelle, un aménagement des peines d'emprisonnement ferme ne dépassant pas un certain nombre d'années sous forme de semi-liberté, de placement à l'extérieur, de suspension ou de fractionnement de peines, d'un sursis assorti de l'obligation d'effectuer un travail d'intérêt général ou de jours-amende.

Lorsque la décision est rendue, en obtenir la copie reste un défi de grande ampleur. Une certaine corruption des agents de greffes et autres auxiliaires de justice s'est développée en matière de délivrance de copies de décision de justice en vue de leur exécution. Face à cette situation, les justiciables se sentent parfois obligés de payer les greffiers audienciers pour les inciter à faire diligence. Le HCDH a recueilli que, en matière foncière, certains magistrats se feraient même délivrer des reçus de vente sur des lots relevant de domaines litigieux sur

lesquels ils sont appelés à se prononcer. Ainsi, un magistrat s'est fait délivrer, le 9 mai 2000, un reçu d'achat de trois lots de terrain à Hédjranawoé pour une valeur de 10.000.000 FCfa par l'une des parties, soit quinze jours avant la date où la cour devait vider son délibéré le 25 mai 2000. Le même magistrat avait été chargé à la Cour suprême de faire le rapport de ce dossier. D'autres juges demandent aux parties en faveur desquelles ils comptent trancher les litiges d'aller vendre le nombre de lots de terrains correspondant au montant de "l'enveloppe" qu'ils réclament avant que le délibéré ne soit vidé. Dans le cas contraire, elles sont exposées à une succession de renvois. Des comportements similaires chez des greffiers et secrétaires de greffe.

L'un des facteurs de corruption au sein du système judiciaire togolais est le phénomène des intermédiaires de justice. Ceux-ci interviennent dans le cours des affaires judiciaires en servant d'interface entre certains magistrats et les justiciables. Certains seraient au service de magistrats qui, sous prétexte d'absence d'agent d'entretien ou de coursier, amènent avec eux des membres de leur famille

ou des connaissances. Ceux-ci, deviennent très vite des porteurs de mallette pour des magistrats et leurs interlocuteurs auprès de justiciables. Certains intermédiaires, qui ne travaillent pour aucun magistrat, mais qui peuvent devenir leurs démarcheurs, s'installent au palais de justice comme s'ils étaient des agents de la justice. Ils entrent alors en relation avec les usagers de la justice afin de connaître leurs problèmes et de leur promettre d'intervenir auprès de tel ou tel magistrat ou autre agent, moyennant un paiement. «Le phénomène de la corruption s'est accru de façon exponentielle dans les palais de justice du Togo».

La plupart des juridictions de l'intérieur du pays sont abritées par des bâtiments appartenant à des propriétaires privés qui ont loué leurs locaux à l'administration. La conséquence est, à l'exception de Lomé et de Dapaong, une absence de palais de justice ou de locaux adéquats pouvant loger les services administratifs judiciaires et des salles d'audiences adéquates. Il a été constaté que, dans beaucoup de cas, les magistrats partagent à deux les mêmes bureaux. À la Cour suprême, la plupart des conseillers sont à l'étroit

dans leurs bureaux. Dans l'ensemble, ce sont des bureaux exigus, dépourvus de mobilier adéquat et de fournitures. Comme par le passé, certains magistrats préfèrent rester à leur domicile pour traiter leurs dossiers et ne se rendent à la Cour que les jours d'audience ou de délibération. Le constat est que, plus le niveau de la hiérarchie judiciaire est élevé, plus la situation socioprofessionnelle du magistrat, se dégrade. Certains sont donc prêts à toutes les obstructions possibles pour ne pas quitter leur poste dans les tribunaux de première instance.

Il faut remarquer que le manque de contrôle dans la chaîne judiciaire est parfois la raison principale de certains dysfonctionnements. Sans oublier le non-respect des décisions de justice par des justiciables, soutenus ou encouragés par certaines autorités politiques ou administratives.

Face à cette panoplie d'anomalies, le HCDH a pondu des recommandations que L'UNION reproduira dans sa prochaine parution. Et, naturellement, les observations du Gouvernement togolais.

Satisfait de la maîtrise du déficit budgétaire du Togo, le FMI préconise de: Réduire progressivement les subventions sur les carburants et de freiner la croissance des salaires dans le public

*** Il est noté qu'il sera nécessaire d'améliorer le financement et la gestion des projets pour favoriser une augmentation de l'investissement public**

Alors qu'ils concluaient, le 6 décembre dernier, les consultations au titre de l'article IV avec le Togo, les administrateurs du Fonds monétaire international (Fmi) ont félicité les autorités du pays d'avoir maîtrisé le déficit budgétaire et d'avoir placé le pays sur une trajectoire d'endettement viable. Ils soulignent qu'il importe d'améliorer la gestion de la dette et de chercher des financements à des conditions compatibles avec la viabilité de la dette. Pour dégager un espace budgétaire permettant d'accroître les dépenses sociales et les dépenses d'infrastructures, les administrateurs préconisent de réduire progressivement les subventions sur les carburants mal ciblées et de freiner la croissance des salaires dans le secteur public. Ils notent qu'il sera nécessaire d'améliorer le financement et la gestion des projets pour favoriser une augmentation de l'investissement public. Les administrateurs recommandent aussi d'appliquer promptement les réformes budgétaires prévues depuis longtemps, notamment la mise en place d'un compte unique du Trésor et d'une nouvelle administration fiscale, qui devrait permettre d'améliorer l'administration et la collecte des recettes.

D'après le Fonds, le Togo a consolidé les récentes avancées en



Werner Ch. Keller, Représentant du FMI au Togo

matière de croissance économique, mais des défis majeurs restent à relever en matière d'accélération des réformes économiques et de réduction de la pauvreté. Le pays a accompli des progrès importants en matière de stabilité macroéconomique. La croissance économique réelle s'est accélérée, passant de presque 4,5% en 2010-11 à 5,75% en 2012-13, grâce au dynamisme de l'agriculture, du secteur minier, ainsi que du bâtiment et des travaux publics, en particulier dans les infrastructures de transport. La croissance est allée de pair avec une augmentation du déficit des

transactions extérieures courantes, qui a été financé principalement à travers des investissements directs étrangers. L'inflation a été faible, légèrement en deçà de 2,5% en moyenne sur la période 2012-13.

Du fait des pressions liées aux élections, la politique budgétaire s'est détériorée en 2012 et au début de l'année 2013, avec l'adoption de budgets expansionnistes, entraînant des déficits de financement. À la mi-2013, les autorités ont pris des mesures correctives vigoureuses, notamment en adoptant un budget révisé. Ces mesures ont placé le

suite à la page 4

Mobilisation des ressources internes

La SNPT, les loteries et la CEET fortement mises à contribution en 2014

Jean Afolabi

Pour atteindre les 41,91 pour cent d'augmentation de recettes fiscales à la gestion 2014, certains gros poumons de l'économie nationale voient leurs impôts fortement en hausse, presque quintuplés. En rappel, d'après les prévisions du projet de loi de finances, exercice 2014, actuellement soumis à l'examen des députés, les recettes fiscales à mobiliser par l'Etat passent de 363,885 milliards de francs Cfa cette année à 516,404 milliards, soit une hausse de 41,91 pour cent. Un sérieux défi à relever. Du coup, les gros bénéficiaires, qu'ils soient du public ou du privé, sont mis à contribution.

Traditionnellement, la société publique de téléphonie Togo Cellulaire – tout comme sa concurrente Moov d'Atlantique Télécom – a un cachet déterminé à verser à l'Etat, qui n'a pas bougé d'une année à l'autre et reste maintenu à 5,500 milliards de francs. Mais le quota semble fortement bouger pour la Société nouvelle des phosphates du Togo (Snpt) qui doit décaisser 3,100 milliards en 2014, contre 750,000 millions cette année, ce qui fait une différence de 313,33 pour cent. Visiblement, le phosphate togolais reprend de la santé.

Derrière elle, on retrouve la Loterie nationale togolaise (Lonato) et la Compagnie énergie électrique du Togo (Ceet), deux des gros chiffres d'affaires à imposer chacun à 1,300 milliard en 2014. Cela représente un écart positif de 30,00 pour cent pour les loteries et 160,00% pour l'électricien par rapport à 2013. Autres exemples d'augmentation d'impôts sur sociétés dans le public, quoique légères, la Banque togolaise pour le commerce et l'industrie (Btci) : ça pointe à 110,000 millions de francs, contre 96,000 millions en 2013, en progression de 14,58 pour cent. Il semble que les Editions du Togo (Editogo) doit décaisser 10,000 millions l'exercice prochain contre 9,400 millions l'année en cours. Un cas particulier, la Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin (Salt) contribue aux recettes internes à hauteur de 320,000 millions, contre 36,000 millions cette année. Cela fait tout de même une progression de 788,89 pour cent.

Dans le privé, seul l'hôtel Mercure Sarakawa est en augmentation, à 354,000 millions, soit 12,38 pour cent de plus. Manuport, la Banque togolaise de développement (Btd) et la Banque internationale pour l'Afrique au Togo (BIA-Togo) sont en régression, respectivement de

21,28 pour cent, 53,40 pour cent et 10,82 pour cent, à 98,400 millions, 336,000 millions et 651,000 millions de francs.

Côté sociétés publiques, même le Port autonome de Lomé, l'un des gros poumons, voit ses impôts en réduction de 34,94 pour cent, à 350,000 millions de francs. La Togolaise des Eaux (TdE) aussi – ce qui est prévisible pour une société au bilan jamais positif – se voit diminuer de 8,00 pour cent à 55,000 millions. Ou encore la Société des postes du Togo (Spt) qui sera imposée à 46,000 millions contre 50,000 millions de francs. En revanche, bien qu'en régression de 10,43 pour cent, les impôts pour Togo Télécom sont fixés à 2,500 milliards de francs en 2014.

Au finish, il est demandé aux sociétés de contribuer à la mobilisation des ressources internes à 54,840 milliards de francs, en augmentation de 33,72 pour cent, dont 15,665 milliards pour les publiques et 9,774 milliards pour les privées. Un regroupement d'autres sociétés privées est imposé à 8,334 milliards (-15,41 pour cent) auxquels viendront s'ajouter les recettes des gestions antérieures à 24,000 milliards, en hausse de 83,61 pour cent.

Au profit exclusif du budget de l'Etat, exercice 2014

3% d'impôt sur les salaires dont 0,6% reversé au Fonds spécial de développement de l'habitat

Il est acquis que le budget général de l'Etat est alimenté par les ressources propres et les aides budgétaires provenant des bailleurs de fonds. Les ressources propres de l'Etat, elles, se décomposent en recettes budgétaires et non budgétaires. Et les recettes non budgétaires se scindent aux recettes des comptes spéciaux, des fonds d'apprentissage et d'habitat. Aussi, en termes des modifications apportées au Code général des impôts dans le projet de loi de finances, gestion 2014, l'article 175 renvoie-t-il à la taxe sur les salaires : « le taux de l'impôt est égal à 3% de la base définie... dont 0,6% doit être affecté à un fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels et 0,6% doit être reversé à un fonds spécial de développement de l'habitat ». Avec la précision que le taux de la taxe est réduit à 2% pour (i) les offices, établissements privés et publics, les sociétés privées et d'économie mixte ainsi que les unions de ces offices, établissements et sociétés, chargés de l'aménagement et de la construction d'habitations à loyer modéré ainsi que des opérations de lotissement et de vente de terrains leur appartenant en vue de la construction d'habitations économiques ou d'opérations d'aménagement urbain ; (ii) les sociétés coopératives de construction, les sociétés d'économie mixte et groupements qui procèdent sans but

lucratif au lotissement et à la vente de terrains leur appartenant ; (iii) les offices publics et sociétés de crédit immobilier ainsi que leurs unions pour les financements de constructions économiques.

Le taux de 3% peut être réduit d'un demi-point à l'égard des entreprises ayant déposé et réalisé au cours de l'année précédant celle de l'imposition un programme de formation professionnelle de cadres moyens et supérieurs.

L'UNION a fouiné pour découvrir que le concept du fonds de l'habitat n'est pas nouveau. Officiellement, il a été dit courant juillet 2011 que le déficit national en logements sociaux trouve son fondement dans les échecs des onze structures successivement mises en place. Le Fonds spécial de développement de l'habitat (FSDH), né de la loi du 8 novembre 1988, n'a pu être véritablement opérationnel en raison de la dépendance de ses ressources du Trésor public. Ses ressources étant essentiellement constituées de 1% des salaires, distrait du produit de la taxe sur les salaires, que le Trésor reversait difficilement au FSDH en raison des difficultés financières de l'Etat. En exemple, sur un solde en compte de plus de 5,8 milliards de francs Cfa, seulement 180 millions ont été reversés au FSDH à fin 2006. Du coup, il n'a accordé qu'un seul concours financier de 116 millions de francs Cfa pour une opération

immobilière de la SITO.

Outre le FSDH, la fermeture prématurée en 1984 de l'Agence d'équipement des terrains urbains (AGETU, créée le 17 novembre 1977) s'explique par le manque de moyen financier de l'institution et par l'incapacité à mettre à sa disposition des terrains nécessaires à la réalisation de ses opérations d'aménagement. Elle n'a pratiquement pu réaliser sur le terrain aucune opération. Les problèmes de la Société immobilière togolaise (SITO, créée le 24 octobre 1970) provenaient du manque de l'appui du FSDH, du coût élevé du foncier, des matériaux de construction et du crédit qui ont renchéri ses opérations et les ont déviées de leur clientèle cible initiale. Sa privatisation en 1999 n'a pas non seulement résolu ses problèmes, mais l'a plutôt éloignée de sa clientèle cible. Avant sa dissolution, elle n'a réussi à produire que 416 logements entre 1972 et 1994. Enfin, le caractère non social des projets prévus par la Société togolaise de promotion (TOGOPROM, créé le 26 juin 1974) et le manque de moyen financier ont provoqué la fermeture de cette institution également en 1984, sans aucune réalisation sur le terrain. Conséquence : le Togo court toujours derrière les outils appropriés de planification et de financement de l'habitat social.

Pour le financement des actions du gouvernement

Encore 25,000 milliards Cfa de bons de Trésor, pour un total de 201 milliards Cfa d'émissions en 2013

Pour le compte de l'Etat du Togo, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) vient de boucler, valeur 18 décembre 2013, une dernière émission de bons de Trésor pour un montant de 25,000 milliards de francs Cfa pour l'année 2013. L'échéance de cette opération est prévue au bout de 364 jours, soit précisément le 16 décembre 2014, indique la Banque centrale. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont situés respectivement à 4,7500% et 4,5561%.

A l'instar d'émissions antérieures pour le compte du Togo, l'opération a comblé l'attente des émetteurs, avec un taux de couverture par les soumissions de 127,09% provenant de douze participations d'institutions

de cinq des huit pays de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Ce qui porte le montant proposé à 31,772 milliards dont seulement le montant mis en adjudication a été retenu.

La plus forte proposition est venue du Togo avec 11,000 milliards, dont 8,500 milliards ont été retenus. Le Burkina Faso et le Bénin ont proposé respectivement 7,472 milliards – entièrement retenus – et 5,800 milliards dont 5,619 milliards retenus. La Côte d'Ivoire a proposé 3,000 milliards, entièrement retenu, tandis que seulement 409 millions ont été retenus des 4,500 milliards du Mali.

Pour l'Etat togolais, cela porte à un total de 201,811 milliards de francs les émissions de bons et

d'obligations réalisées au titre de l'année 2013 sur le marché de l'Union, y compris décembre. Dans les détails, on compte des bons de 25,000 milliards au 1er février pour 6 mois, des bons de 29,000 milliards au 26 avril pour un an, des bons de 32,350 milliards au 24 juillet pour un an et des bons de 25,000 milliards au 18 octobre pour un an. A cela s'ajoutent deux obligations, une de 37,461 milliards au 23 août et une seconde de 28,000 milliards au 29 novembre, toutes deux d'une durée de cinq ans. Initialement, d'après la programmation de la Banque centrale, l'institut d'émission, les obligations de novembre n'étaient pas prévues. Des urgences de dépenses ont certainement nécessité cette opération.

Pour les attentes de la population béninoise

Le parlement rejette le projet de budget général de l'Etat pour 2014

Les députés du Bénin ont rejeté jeudi par 43 voix contre 40 le projet de budget général de l'Etat pour 2014, a appris Chine nouvelle de sources parlementaires. Selon les députés qui ont voté contre, ce projet de budget général de l'Etat ne répond pas aux attentes de la population béninoise. "Le budget proposé est mauvais parce qu'il ne propose pas de réponses aux problèmes des populations", a déclaré le député de l'Union Fait la Nation (UN, opposition) Eric Houndoté.

Nicaise Fagnon, député des Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE, mouvance parlementaire), trouve le budget bancal et non inducteur de la croissance économique.

Pour les parlementaires qui ont soutenu ce projet, le projet de budget est "réaliste, pertinent et ambitieux".

Le projet de budget pour la gestion 2014 est équilibré en ressources et en charges à la somme de 1.117.002 millions de FCFA contre 1.044.494 millions de

FCFA en 2013. Par rapport aux ressources intérieures estimées à 873.933 millions de FCFA, y compris les ressources des comptes spéciaux du Trésor, il se dégage un déficit budgétaire de 243.069 millions de FCFA en 2014 contre 248.434 millions de FCFA en 2013. Ce déficit sera financé en partie par les ressources extérieures pour un montant de 169.613 millions de FCFA et le reste par des ressources intérieures exceptionnelles évaluées à 73.457 millions de FCFA.

Satisfait de la maîtrise du déficit budgétaire du Togo, le FMI préconise de : Réduire progressivement les subventions sur les carburants et de freiner la croissance des salaires dans le public

suite de la page 3

Togo sur une trajectoire d'assainissement budgétaire, axée sur une amélioration du solde primaire de base; ce qui pourrait conduire à une baisse progressive de la dette.

Sur le plan budgétaire, des défis portent sur une meilleure priorisation des projets d'investissement public, la réduction des subventions sur les carburants et la maîtrise de la masse salariale du secteur public, afin de créer l'espace budgétaire nécessaire pour accroître les dépenses sociales ainsi que les dépenses d'infrastructures. De manière plus générale, il est nécessaire de formuler des budgets annuels dans le cadre d'une politique budgétaire à moyen terme et d'améliorer la gestion de la dette publique pour assurer durablement le maintien de sa viabilité.

Au niveau des réformes structurelles, les progrès se sont accélérés récemment avec la redynamisation du programme de

réforme de la gestion des finances publiques et le projet de mise en place d'une nouvelle administration de recouvrement des recettes résultant de la fusion des administrations des impôts et des douanes. La nouvelle structure proposée pourrait offrir l'opportunité pour moderniser l'efficacité de l'administration des recettes et accroître les revenus, en rapprochant les structures, les activités et les processus de gestion des normes internationales modernes.

La pauvreté a diminué entre 2006 et 2011. Cependant, la croissance n'a pas été inclusive et la distribution des revenus s'est dégradée. En fait, la pauvreté a augmenté dans les zones rurales, alors qu'elle a diminué, à tous les niveaux de revenus, dans la région de la capitale où la croissance économique se concentre pour l'essentiel. Les migrations internes ont contribué à réduire la pauvreté. Il existe des obstacles majeurs à une croissance soutenue et

durable. En particulier, les facteurs critiques concernent les goulets d'étranglement dans les infrastructures, surtout dans les secteurs de l'électricité et des transports, le coût élevé des télécommunications et la faiblesse générale du climat des affaires.

Le secteur financier du Togo s'est développé et ses indicateurs agrégés sont solides. Deux banques publiques ont été privatisées, de nouvelles banques développent leurs activités et le secteur de la microfinance progresse rapidement. L'objectif de l'Etat reste de se désengager du secteur bancaire. Cependant, certaines banques rencontrent des difficultés et les autorités ont pris des mesures initiales pour freiner la détérioration des actifs. Le dispositif de contrôle du secteur de la microfinance doit être amélioré, la réglementation des agréments doit être appliquée et les schémas pyramidaux financiers doivent être fermés.

FOOTBALL/TOTTENHAM

Adebayor relance les Spurs... et Sherwood

Revigoré par un Adebayor retrouvé (doublé), Tottenham est allé arracher une victoire (3-2) à Southampton qui sert les intérêts de Tim Sherwood, l'entraîneur intérimaire des Spurs, alors que Glenn Hoddle fait le forcing pour succéder à Andre Villas-Boas.

Emmanuel Adebayor sera peut-être l'arbitre du débat qui agite les coulisses à Tottenham. En inscrivant un doublé, dont le but décisif des Spurs dimanche sur la pelouse de Southampton (3-2), l'attaquant togolais, placardisé par Andre Villas-Boas, a donné raison à son successeur provisoire, Tim Sherwood, candidat à davantage qu'un intérim, alors que la direction du club examine de nombreuses autres pistes. Ce succès de Sherwood en Premier League, après l'élimination en League Cup en semaine face à West Ham (1-2, déjà un but d'Adebayor), pourrait compliquer le choix de la direction du club du Nord de Londres. Glenn Hoddle, qui a confirmé son intérêt pour le poste sur Sky Sports dimanche, juste avant le coup d'envoi ("Ce club est dans mes os et dans mon sang"), n'est peut-être pas encore de retour sur ce banc qu'il a déjà occupé entre 2001 et 2003. Ni lui ni d'autres, comme Fabio Capello, donné aussi parmi les favoris.

Tout n'a pas été parfait, loin de là, dans la prestation de Tottenham au St. Mary's Stadium. La défense, notamment, s'est signalée par sa lourdeur. Il a fallu un très bon Hugo Lloris pour que Lallana (77e) et Gallagher (82e) n'égalisent pas en fin de match, après s'être joué des Spurs dans les couloirs. Cette fra-



gilité a permis aux Saints de revenir dans le match, alors qu'Adebayor (volée acrobatique, 25e) et un c.s.c d'Hooiveld (55e) avaient permis aux visiteurs de faire la course en tête après l'ouverture du score de Lallana (frappe croisée et poteau rentrant, 13e). Ricky Lambert a profité d'une mésentente entre la défense centrale et Lloris, sorti de façon hasardeuse, pour replonger les Londoniens dans le doute (60e).

Mais Emmanuel Adebayor, lui, n'a pas douté. Pour son troisième match seulement de la saison, sa

deuxième titularisation, il a inscrit son troisième but de la semaine, en exploitant une touche mal défendue par Southampton (64e). En marquant ce but-là, il devient l'homme qui offre à Tottenham de marquer à trois reprises pour la première fois de la saison en Premier League... "J'ai attendu ça pendant des mois, attendu que l'on me donne ma chance, a-t-il dit au micro de Canal+ Sport. On a un nouveau manager qui croit en moi..." Tim Sherwood, qui a ouvert le placard à Adebayor, a peut-être pris-là la décision la plus impor-

tante de son ère.

Mieux que Cristiano Ronaldo

Avec ce doublé, Emmanuel Adebayor porte son total à 85 buts inscrits en Premier League, soit un de plus que la star portugaise Cristiano Ronaldo qui en avait inscrit 84 avec Manchester United. Une statistique surprenante quand on sait que le joueur passé par Arsenal et Manchester City n'a disputé que deux matches de plus en Premier League (198) que le Madrilène (196).

HANDBALL/

Le Brésil pour la première fois de son histoire

Pour la première fois, le Brésil se hisse au sommet du handball mondial. Le Brésil a fait preuve de sang froid pour décrocher son premier titre mondial grâce à sa victoire sur la Serbie (22-20) dans une ambiance très hostile en finale du Championnat du monde dames. Après la Corée du Sud en 1995, le Brésil n'est que la deuxième nation non européenne à être sacrée championne du monde.

Les Brésiliennes ont jeté un grand froid sur la Kombank Arena de Belgrade, où près de 20.000 personnes s'étaient rassemblées pour soutenir le pays hôte, et ont produit pendant 60 minutes un bruit infernal. Malgré cette énorme pression populaire, les Sud-Américaines, qui succèdent aux Norvégiennes au palmarès, ont su garder le contrôle de leurs nerfs, quand la Serbie est revenue à égalité dans les deux dernières minutes. Le Brésil a amplement mérité son titre, restant la seule équipe invaincue au terme de la quinzaine. La Serbie, qui s'était déjà inclinée face à lui au premier tour (23-25), a été la seule à lui résister.

Après avoir d'abord eu du mal à contrecarrer la massive pivot serbe Dragana Cvjic (5 buts), les Brésiliennes ont commencé à se détacher en fin de première période (13-10, 30e). La seconde moitié de match a été étouffante, les deux défenses se montrant extrêmement denses. La Serbie a repris espoir grâce aux multiples arrêts (11) de sa gardienne Katarina Tomasevic. Mais même quand la Serbie est revenue à 19-19 (56e), puis 20-20 (58e), le Brésil a trouvé les solutions pour l'empêcher de passer devant, notamment avec sa petite demi-centre Deborah Nunes.

FOOTBALL/

La CAF lance son nouveau système de gestion des compétitions

Le 20 Décembre 2013, à son siège au Caire en Egypte, La Confédération Africaine de Football a lancé son nouveau système de gestion des compétitions « CMS » (Competition management system). Ce système vise à développer et faciliter la gestion des compétitions de la CAF par les Associations Nationales membres.

Le CMS gèrera les compétitions en général. Il combinera : les calendriers de compétitions, les désignations, les rapports, les informations sur les joueurs et les Associations Nationales.

Le lancement du système s'est fait au cours d'un séminaire de 3 jours qui a débuté le 20 décembre et qui a rassemblé les représentants des 54 associations membres. Le séminaire a permis aux participants de s'initier au nouveau système.

Ils ont eu la possibilité, en exercice pratique, de procéder à l'enregistrement des joueurs des clubs engagés dans les compétitions interclubs (Ligue des champions, Coupe de la Confédération) de la CAF pour la saison 2014, ainsi que des joueurs engagés au tournoi final du CHAN qui aura lieu en Afrique du Sud du 11 janvier au 1er février 2014.

Le système ainsi lancé servira désormais à la gestion de toutes les compétitions de la CAF à partir de 2014.

MULTISPORTS/

Comité national Olympique togolais a fêté ses cinquante ans dans la sobriété



Samedi, le mouvement olympique togolais a fêté ses 50 bougies à travers une cérémonie qui a mobilisé bien de personnalités au stade de basketball du stade municipal de Lomé. Au delà des hommages, l'on retiendra les nouveaux défis qui attendent le Comité national olympique togolais

(CNOT), notamment la construction d'un musée des sports togolais, la création d'un parcours olympique dans la ville de Lomé, les Jeux Olympiques de 2016 et les Jeux africains de 2015.

Pour marquer les cinquante ans du CNOT, les responsables ont organisé samedi une cérémonie dans la sobriété, vu les difficultés que connaît le financement du sport au Togo pour rendre hommage aux meilleurs acteurs du sport togolais.

Le prix du cinquantenaire du CNOT a été décerné à l'ex mi-

nistre des Sports et de la Culture (1977-1982) Voule Frititi pour son engagement en faveur du Sport togolais. "Il a fait tout ce qu'il pouvait pour notre pays. Nous avons fait un sondage pour voir parmi les ministres des sports et les personnalités sportives dans notre pays qui pouvaient mériter ce prix, et la grande majorité nous a dit que c'est le ministre Voule Frititi qui vit encore aujourd'hui grâce à Dieu. C'est la proposition que nous avons fait au Comité Internationale Olympique (CIO) et qui l'a accepté volontiers", a déclaré Auguste Dogbo,

le président du CNOT depuis juin dernier.

Mais au-delà des hommages, de nouveaux défis sont à relever: "Nous avons en idée de créer une place du cinquantenaire du CNOT qui va se trouver en principe à la place Bonké. Nous en avons fait la demande au Maire de la ville de Lomé qui nous a donné son accord de principe.", a assuré Auguste Dogbo, précisant par ailleurs que "cette place n'est autre qu'un parcours sportif où on pourra faire du vélo, de la course, de la gymnastique."

OM / Anigo parti pour rester jusqu'en mai

Dernier match de l'année civile pour l'OM, et nouvelle performance en demi-teinte des Phocéens, tenus en échec, dimanche, par Bordeaux (2-2). Le président marseillais Vincent Labrune dresse le bilan des douze derniers mois.

À défaut de gagner en championnat, l'Olympique de Marseille version José Anigo ne perd plus. Comme face à l'OL le week-end dernier, les Phocéens ont su refaire un retard de deux buts pour accrocher le point du match nul contre les Girondins de Bordeaux ce dimanche (2-2). Un mal pour un bien serait-on tenté de dire, mais un résultat qui ne saurait ravir un Vincent Labrune qui, en zone mixte, dresse un constat peu enviable de l'année 2013 :

"Les résultats ne sont pas à la

hauteur de nos attentes, de notre effectif. Du coup, c'est assez décevant, à l'image du match de ce soir, où on a vu la différence entre une équipe en confiance et une équipe comme la nôtre qui doute parce qu'on a accumulé un certain nombre de défaites ces derniers mois. Au final, on sort avec un match nul sur une rencontre qu'on avait les moyens de remporter si on avait su concrétiser nos occasions en première mi-temps".

Malgré une année qu'il juge noire (l'OM a tout de même terminé la sai-

son dernière à la deuxième place), le président olympien veut toutefois trouver des raisons d'espérer, voyant dans le retour de certains blessés majeurs une occasion de croire en des jours meilleurs : "On va tirer un trait sur l'année 2013, l'idée c'est de ne surtout pas abdiquer. On a un écart important avec le podium, mais il n'y a rien de réhibitoire, on va revenir avec un autre état d'esprit, avec Mathieu (Valbuena) et André Ayew qui vont revenir, avec une autre énergie, une autre motivation pour

connaître une deuxième partie de saison plus conforme à ce que doit être l'Olympique de Marseille".

Mais qui sera sur le banc de touche pour mener à bien cette mission ? Eh bien ce sera José Anigo : "Bien sûr, avec José qui a repris le groupe depuis une quinzaine de jours, on avait un groupe de joueurs très touché par la série de défaites, et il y a du mieux dans l'état d'esprit, dans le scénario des matches. Il sera là à la reprise, c'est l'homme de la situation pour gérer l'urgence du court terme."

Emissions	Indicatif
RFI Afrique en direct	Taper 1
Dernier journal en Haoussa	Taper 2
Dernier journal Afrique en Français	Taper 3
Dernier Journal Sport Afrique	Taper 4
Dernier Journal Sport Monde	Taper 5
La Chronique de Mamane	Taper 6
La Chronique Afrique Economie	Taper 7
L'invité Afrique matin	Taper 8

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

Après les législatives 2013

Unir exprime sa reconnaissance à la jeunesse estudiantine

Etonam Sossou

La Jeunesse Estudiantine pour le Soutien à Unir (JESU) a rassemblé le 20 décembre 2013, au centre Akpéné à Lomé les étudiants pour des réjouissances après les législatives de juillet dernier. Pour les responsables de

la République pendant ces élections. Le ministre de l'administration territoriale de la décentralisation et des collectivités locales, Gilbert Bawara et la tête de liste du parti Unir du Grand Lomé, Mme Patricia Dagban-Zonvidé étaient aux côtés des étudiants pour cette occasion. «*Au-delà de la*

mois», a déclaré, Gilbert Bawara.

Selon M. Faya Tagba Efebou coordonnateur de JESU, les étudiants qui constituent une bonne partie de la jeunesse togolaise ont tout au long du processus électoral accompagné la politique du président de la République, Faure Gnassingbé. Soutien qui a



cette association les étudiants méritent bien des remerciements pour avoir mobiliser des voix et soutenir le parti politique Union pour

victoire de Unir aux législatives, je tiens à remercier les étudiants pour le climat apaisé constaté sur les deux campus du Togo ces derniers

d'ailleurs valu au parti Unir l'obtention de la majorité des sièges (62 sur 91) à l'Assemblée Nationale.

La comédie Djambi

A l'Agora Senghor le 27 décembre

«*Djambi, l'Enfant du bon combat*», est une histoire édifiante écrite par Aimé Tsewou (togolais) et mise en scène par Yannick Zilhoube sur un répertoire musical composé par Jean Paul Uwimana (rwandais).

On retrouvera sur cette scène une quarantaine de jeunes africains.

Cette comédie musicale retrace les expériences d'un jeune issu d'une famille très pauvre. Jeune garçon, Djambi va réussir à l'école mais une fois à l'université, sera confronté à plusieurs difficultés et tentations de la vie. Mais, toujours persévérant et prêt à tout pour réussir, le jeune pauvre va se hisser au sommet de la réussite malgré toutes les vicissitudes



rencontrées.

La comédie musicale Djambi raconte l'histoire d'un jeune garçon du nom de Djambi. Il est venu au monde dans un village où il perd sa mère en naissant. Doté d'un père qui n'a pas voulu le mettre à l'école, il va pourtant

aller à l'école et après son bac, il va en ville pour poursuivre ses études à l'université. Là, les difficultés sont encore plus grandes avec des propositions sexuelles de personnes âgées, de devenir un membre d'une secte. Mais en dépit de toutes ses propositions qui pouvaient lui faciliter la vie, il n'a cessé de garder sa foi ancrée dans le seigneur. A la fin, sa persévérance paye, il trouve du boulot et se marie.

Cette histoire racontée au travers d'une comédie musicale est un message véhiculé à la jeunesse qui se trouve aujourd'hui face à un défi : se donner du temps pour faire le bon choix dans la vie et réussir.

La comédie sera présentée par plusieurs nationalités, notamment des Tchadiens, des Burkinabé, des Rwandais, des Béninois, des Camerounais et des Togois.

Après cette première présentation, la comédie sera offerte en spectacle une fois en janvier et deux fois en février 2014.

8e édition du Concours message de Noël

Les enfants à l'honneur

Les Saints Innocents de Kodjoviakopé ont été sacrés, le 21 décembre à l'Agora Senghor, meilleure chorale à l'issue de l'interprétation d'une chanson de Mgr Nicodème Barrigah, chanson qui véhicule en substance le message : «*Que notre combat soit pour la paix et notre seule arme ne soit que l'amour*». Ils sont suivis dans l'ordre par les Salettes de Marie de Saint Antoine de Padoue de Hanoukopé, Notre Dame du Rosaire d'Adidogomé-Agblégan, Saints Martyrs de l'Ouganda d'Adidogomé, Saint Daniel Combonien d'Adidogomé et Cœur Immaculée de Tsévié. Devenu international, ce concours en choisissant le thème de la journée mondiale de l'enfant africain célébrée chaque 16 juin, a voulu associé tous les enfants venus de tous les horizons à l'événement. «*Nous nous sommes dit que les thèmes que nous allons choisir doivent être le résumé de la préoccupation de l'heure. Cette*



année, nous avons innové en choisissant un chant de Mgr Nicodème Barrigah dont le contenu répond aux besoins actuels. Dans cette chanson, il nous exhorte à combattre pour la paix au travers du message d'amour », a expliqué Ferdinand Affognon, directeur de Nana Média Culture, la structure organisatrice de l'événement.

L'on estime aussi que ce concours est une occasion de donner la parole aux enfants en tant que citoyens à part entière pour participer

à la vie de la Nation.

Le 25 décembre prochain sont attendus 250 enfants de l'intérieur du pays en plus de ceux de Lomé et d'autres du Bénin, du Ghana, de la France, des communautés sœurs à l'instar du Niger, du Nigeria et de la Côte d'Ivoire résidant au Togo. «*En organisant un tel événement, nous avons pensé aux enfants démunis, orphelins, enfants de rue pour qu'ils puissent avoir ce jour-là une fête de Noël digne de ce nom* », ajoute Ferdinand Affognon.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°259 DE LOTO KADOO DU 06 DECEMBRE 2013

Le tirage de LOTO KADOO du vendredi 20 Décembre 2013, que nous prenons part porte le N° 261. Le tirage est effectué au siège de la LONATO à LOME.

Vendredi dernier, la LONATO a fait le bonheur de nombreux parieurs avec des gros lots remportés à SOKODE, KPALIME, ADETA, NOTSE, ANIE et LOME.

Ainsi, les opérateurs, 7209, 4007 et 2462, basés respectivement à KPALIME et ANIE ont recensé chacun un lot de 500.000F CFA.

A SOKODE, ce sont un lot de 500.000F CFA et un giga gros lot de 13.750.000F CFA qui ont fait le bonheur de parieur qui ont tenté leur chance sur les points de vente 1208 et 1215.

A ADETA, c'est un gros lot de 1.000.000F CFA qui a été enregistré auprès de l'opérateur 4104.

La ville de NOTSE n'est pas en reste avec deux lots de 1.000.000F CFA et un super gros lot de 2.500.000F CFA remportés sur les points de vente 2281, 2282 et 2222.

LOME, la capitale a enregistré un grand nombre de gagnants de gros lots. En effet, nous avons recensé un lot de 500.000F CFA, un lot de 560.000F CFA, quatre lots de 750.000F CFA, un gros lot de 1.200.000F CFA, un gros lot de 1.750.000F CFA et super gros lot de 3.000.000F CFA gagnés auprès des opérateurs 7726, 3380, 3747, 5211, 5313, 8239, 7451, 8640 et 6401.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°261 de Loto Kadoo du Vendredi 20 Décembre 2013

Numéro de base

88

50

65

81

72

Numéros bonus

31

58

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 671 de Lotto Diamant du lundi 23 Décembre 2013

Numéro de base

**

**

**

**

**



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.